

N°DBCA-2021-068

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

FOURNITURE DE COMBUSTIBLE ET DE CARBURANT POUR LE SDIS 76

Le 07 octobre 2021, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 20 septembre 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis Adapter les équipements au besoin</i>	<i>Optimiser la gestion financière du patrimoine Doter les Sdis d'équipements efficaces, efficients, simples et résistants</i>

*

* *

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

L'approvisionnement en carburant du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime se fait soit par l'utilisation des cuves à carburant équipant certains sites soit via les différentes stations-services présentes sur le département.

Les accords-cadres actuels permettant la fourniture de combustible et de carburant arrivant à échéance à la fin de l'année, un appel d'offres a donc été lancé en prenant en compte les éléments suivants :

- les exigences opérationnelles (délais d'interventions notamment) dictées par le Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR),
- la spécificité du concurrentiel (hétérogénéité de l'offre, accessibilité à l'ensemble des véhicules composant le parc du Sdis 76...).

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 juillet 2021 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 10 septembre 2021 à 16h00.

La procédure mise en œuvre est un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-1 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Le marché concerne la mise en place d'accords-cadres, sans montant minimum ni montant maximum, conclu pour une période d'un an, reconductible 3 fois.

La répartition des lots est la suivante :

Lot	Désignation
1	Combustible et carburant en cuve
2	Département de la Seine-Maritime (en station)

Le lot n°1 concerne la fourniture de combustible et de carburant en cuve, il sera mono-attributaire.

Le lot n°2 concerne la fourniture de carburant en stations sur l'ensemble du département de la Seine-Maritime, via des cartes accréditatives. Ce lot sera multi-attributaire (6 opérateurs économiques maximum), offrant ainsi un large choix de stations accessibles.

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de la consultation sont les suivants :

- Concernant le lot n°1 :

Le critère unique du prix le plus bas

- Concernant le lot n°2 :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix des prestations	80 points
Valeur technique	20 points
Nombre de stations sur le département de la Seine-Maritime	10 points
Dont nombre de stations poids-lourds	10 points

*

**

La Commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 07 octobre 2021 et a attribué les accords-cadres aux sociétés suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Attributaires</i>
1	Combustible et carburant en cuve	TOTAL PROXI ENERGIES NORD EST
2	Département de la Seine-Maritime (en station)	LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS
		FLEET PRO
		TOTAL MARKETING France
		WEX FLEET France
		AUTO GESTION

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la Commission d'appel d'offres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20211007-DBCA-2021-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Affichage : 08/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 07/10/2021
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER